Banque le Choix du Président

INFORMATIONS À FOURNIR AU TITRE DU 3E PILIER DE BÂLE III

30 juin 2020

Table des matières

Table des matières 2
TABLEAU 1 — APERÇU ET CHAMP D'APPLICATION 3
TABLEAUX 2 ET 3 — STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES 5
TABLEAU 4 — RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS GÉNÉRALES ATTENDUES DE TOUTES LES BANQUES 10
TABLEAU 5 — RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NORMALISÉE 13
TABLEAU 6 — RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DES APPROCHES FONDÉES SUR LES NOTATIONS INTERNES (NI) 13
TABLEAU 7 — TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT 13
TABLEAU 8 — RISQUE DE CONTREPARTIE : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES EXPOSITIONS 13
TABLEAU 9 — TITRISATION : COMMUNICATION D'INFORMATION DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NORMALISÉE 14
TABLEAUX 10 ET 11 — RISQUES DE MARCHÉ 15
TABLEAU 12 — RISQUE OPÉRATIONNEL 15
TABLEAU 13 — ACTIONS : INFORMATIONS SUR LES POSITIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE 16
TABLEAU 14 — RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT 16
RISQUE DE LIQUIDITÉ 17
RISQUE DE CHANGE 17

TABLEAU 1 — APERÇU ET CHAMP D'APPLICATION

Ce document présente les informations de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC » ou la « Banque ») exigées au titre du 3e pilier de l'Accord de Bâle III. Ces informations sont fournies conformément aux exigences en matière d'information du 3e pilier du BSIF publiées en avril 2017. L'Accord de Bâle III témoigne des efforts soutenus du Comité de Bâle en matière d'amélioration du cadre de réglementation bancaire. Ce document est fondé sur le document intitulé Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres (Bâle II). L'Accord de Bâle III s'articule autour de trois piliers :

- Premier pilier : Exigences minimales de fonds propres
- Deuxième pilier : Processus de surveillance prudentielle
- Troisième pilier : Discipline de marché

Le troisième pilier complète les premier et deuxième piliers en établissant les exigences en matière d'information, ce qui permet aux intervenants sur le marché d'évaluer les principales données relatives au champ d'application, aux fonds propres, à l'exposition aux risques et aux processus d'évaluation des risques et ainsi de déterminer l'adéquation des fonds propres de la Banque PC. En janvier 2015, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié une version révisée de ses exigences de communication financière au titre du troisième pilier ayant pour but de corriger les problèmes soulevés pendant la crise financière et d'améliorer la comparabilité ainsi que la cohérence de l'information financière entre les banques et entre les instances de réglementation au moyen de tableaux harmonisés.

Le BSIF exige de toutes les institutions qu'elles mettent en œuvre le cadre de Bâle III et qu'elles se conforment aux nouvelles obligations d'information relative à la composition des fonds propres. Le présent rapport est non audité et tous les montants qui y figurent sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire. Le rapport peut être consulté en ligne aux adresses suivantes : https://investors.loblaw.ca/French/investisseurs/rapports-financiers/default.aspx et https://www.pcfinancial.ca/fr/legal-stuff.

Pendant le T1 de 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré la pandémie de COVID-19. Le BSIF a annoncé le 27 mars l'assouplissement de certaines de ses attentes réglementaires dans le but de contribuer à la résilience financière et opérationnelle des banques, sociétés d'assurances et régimes de retraite privés de compétence fédérale. Cette mesure se traduit par la modification d'exigences réglementaires en matière de fonds propres, de liquidités et de production de rapports. La Banque a mis en place un ajustement réglementaire pour le traitement des fonds propres liés aux pertes de crédit attendues (« PCA ») selon lequel une portion des PCA qui serait habituellement comptabilisée dans les fonds propres de catégorie 2 sera plutôt comptabilisée dans les actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) et les fonds propres de catégorie 1. Cet ajustement réglementaire comprend la différence après impôts des provisions générales entre une période de rapport et le 31 décembre 2019 et cette différence est sujette à un facteur scalaire. Les ajustements réglementaires seront en vigueur pour les exercices 2020 à 2022.

Aperçu de la Banque le Choix du Président

La Banque PC est une banque à charte canadienne de l'annexe I régie par la *Loi sur les banques* (Canada) et une filiale en propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée (« LCL »). En association avec d'autres institutions financières, la Banque PC offre, sous l'appellation Services financiers le Choix du Président[MD], des produits de services financiers de détail aux particuliers qui résident au Canada. Les principaux secteurs d'activité de la Banque PC sont les suivants :

Cartes de crédit

La Banque PC a lancé son programme de cartes de crédit en 2001 et elle offre actuellement la carte MasterCard *Services financiers le Choix du Président* (« MasterCard PC ») partout au Canada. Le programme MasterCard PC est sans frais annuels et est assorti d'un programme de récompense concurrentiel qui permet aux détenteurs d'accumuler et d'échanger des points PC Optimum contre des produits d'épicerie gratuits ou d'autres produits au sein du réseau LCL et sur certains sites Web de commerce électronique. Les créances de cartes de crédit et le financement qui en découle sont inscrits au bilan de la Banque PC.

Certificats de placement garanti

En 2010, la Banque PC a lancé un programme de certificats de placement garanti (les « CPG »). Les CPG offerts par la Banque PC sont couverts par l'assurance-dépôts de la Société d'assurance-dépôts du Canada (la « SADC »). La Banque PC émet des CPG détenus à titre de prête-nom par l'intermédiaire de plusieurs courtiers au Canada.

Gouvernance d'entreprise

La Banque conserve une structure de gouvernance stricte, comme suit :

- Surveillance par le conseil d'administration
    - Comité de gestion des risques
    - Comité d'audit
    - Comité de révision de la conduite des affaires
    - Comité de gouvernance
- Surveillance par la haute direction au moyen des organes suivants :
    - **Comité de gestion des risques d'entreprise (le « CGRE ») —** Chargé de cerner, de définir, d'évaluer, de gérer, de contrôler, de mesurer et de surveiller les risques d'entreprise auxquels la Banque PC est exposée et de faire rapport à leur sujet.
        - **Comité de gestion actif-passif (le « CGAP ») —** Aide le comité de gestion des risques du conseil d'administration à :
            - superviser les activités de gestion des risques de la Banque PC en fournissant une orientation stratégique en matière de gestion du risque de liquidité, du risque de taux d'intérêt, du risque de placement et d'autres aspects de la gestion actif-passif;
            - s'assurer que la Banque PC dispose de fonds propres suffisants et de qualité en tenant compte de son orientation stratégique et de ses plans d'activités, de son profil de risques, des nouveaux risques auxquels elle est exposée et des tests de sensibilité;
            - évaluer en amont l'évolution des composantes du bilan en tenant compte des données et des prévisions économiques, de la structure juridique de la Banque PC, de l'évolution du marché, des prises de position comptables, etc.
        - **Comité de gestion du risque de crédit et de la fraude (le « CGRCF ») —** Chargé principalement de :
            - fournir une structure de gouvernance permettant de superviser le programme de gestion du risque de crédit, notamment en ce qui a trait aux stratégies, aux politiques et aux procédures y afférentes;
            - s'assurer que les prévisions en matière de risque de crédit et de risque de fraude sont appropriées en tenant compte de l'orientation stratégique de la Banque PC, de son profil de risque et de son appétence au risque, des nouveaux risques auxquels elle est exposée et des tests de simulation de crise;
            - fournir des directives quant aux méthodes visant à cerner, à définir, à évaluer, à gérer l'exposition au risque de crédit et au risque de fraude et faire rapport à leur sujet.
        - **Comité de gestion du risque opérationnel (le « CGRO ») —** Chargé de la planification, de la direction, de la surveillance et du contrôle de l'incidence des risques découlant de l'exploitation auxquels la Banque PC est exposée. Principales responsabilités :
            - assurer la conformité de la Banque PC aux mandats, aux politiques et aux procédures d'exploitation ainsi qu'aux lois en vigueur;

- superviser l'appétence au risque, la gestion de la continuité des activités, la sécurité de l'information, les contrôles internes, la sous-traitance, les médias sociaux et la gestion des risques juridiques et réglementaires;
- chapeauter le programme de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement des activités terroristes;
- surveiller les autres risques opérationnels.

○ **Audit interne (« AI ») —** Aide la direction à atteindre ses objectifs en proposant une méthode systématique, objective et rigoureuse permettant d'évaluer et d'améliorer l'efficacité des processus de la Banque PC en matière de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

- Diagramme de la structure de gouvernance

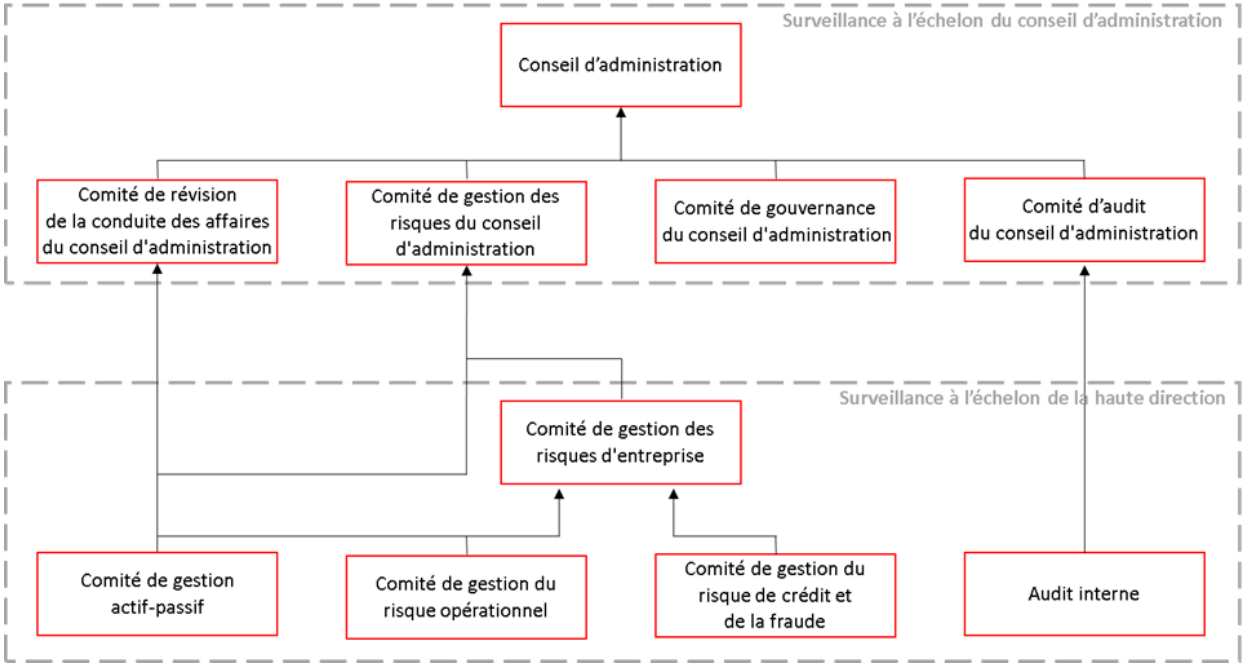

TABLEAUX 2 ET 3 — STRUCTURE ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

INFORMATIONS QUALITATIVES

Gestion des risques de la Banque PC

La Banque PC effectue le calcul des fonds propres réglementaires selon les méthodes suivantes :

- La Banque PC gère son risque de crédit à l'aide de l'approche normalisée;
- La Banque PC ne détient aucun portefeuille de négociation et son portefeuille d'actifs liquides de haute qualité présente des risques faibles;

- Le risque opérationnel de la Banque PC est surveillé à l'aide de la méthode des indicateurs de base.

La Banque PC a mis en œuvre un vaste processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (le « PIEAFP ») pour cerner et évaluer les risques importants auxquels elle est exposée et s'assurer ainsi de disposer de fonds propres suffisants et de qualité. La Banque PC est convaincue que les calculs relatifs au premier et au deuxième pilier sont appropriés compte tenu de son modèle d'affaires, des risques inhérents, des contrôles internes et des outils de gestion des risques et des risques résiduels. Les résultats du PIEAFP exécuté par la Banque PC ont permis de conclure qu'elle dispose d'une structure de fonds propres solide.

Les principes directeurs du PIEAFP sont résumés ci-après :

- ***Proportionnalité* :** Le PIEAFP de la Banque PC est conçu proportionnellement au degré de risque, à la complexité et à l'étendue des activités de la Banque.
- ***Évaluation prospective*** *:* Dans le cadre du PIEAFP, la Banque PC tient compte tant des risques existants que des nouveaux risques et des stratégies commerciales futures.
- ***Processus continu :*** Le PIEAFP de la Banque PC n'est pas un processus ponctuel et fixe, mais plutôt un exercice dynamique et continu permettant de veiller à ce que la Banque possède des systèmes fiables de gestion du risque et dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques en tout temps.
- ***Caractère évolutif* :** Le PIEAFP est continuellement revu et amélioré en fonction des changements apportés au profil de risque et aux plans d'affaires de la Banque PC.
- ***Essai pratique* :** La méthodologie et les structures servant à définir les limites de risque utilisées pour mesurer et calculer les risques conformément au PIEAFP sont intégrées aux pratiques quotidiennes de gestion du risque de la Banque PC dans le cadre du programme de surveillance des risques d'entreprise. Tous les mois, le CGRE évalue les limites et le degré de tolérance au risque de la Banque PC relativement aux fonds propres et au ratio des fonds propres pour s'assurer que la Banque PC respecte son appétence au risque pour tous les facteurs de risque liés aux fonds propres, y compris ceux qui relèvent du PIEAFP.

Capitaux propres ordinaires — fonds propres bruts de catégorie 1

La structure des fonds propres de la Banque PC est composée des capitaux propres ordinaires compris dans les fonds propres bruts de catégorie 1 de la Banque PC, soit :

- actions ordinaires
- bénéfices non répartis
- surplus d'apport
- cumul des autres éléments du résultat global

La Banque est une filiale en propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée. La Banque est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Au 30 juin 2020, 42 002 actions ordinaires de la Banque PC étaient émises et en circulation. Au cours du premier trimestre de 2020, la Banque a déclaré et versé 25 millions de dollars en dividendes à sa société mère Loblaws Inc., une filiale en propriété exclusive de LCL.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

		30 juin 2020
Total des capitaux		
	Actions ordinaires et assimilées de T1 : instruments et réserves	
1	Actions ordinaires et assimilées admissibles directement émises plus primes liées au capital correspondantes	47 169
2	Bénéfices non répartis	863 450
3	Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)	(12 966)
6	**Actions ordinaires et assimilées de T1 avant ajustements réglementaires**	**897 653**
	Actions ordinaires et assimilées de T1 : ajustements réglementaires	
28	Total des ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1	(96 263)
29	**Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)**	**801 390**
29a	**Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1) et non application des dispositions transitoires sur les pertes de crédits attendues**	**775 258**
	Autres fonds propres de catégorie 1 (AT1) : ajustements règlementaires	
45	**Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)**	**801 390**
45a	**Fonds propres de catégorie 1 et non application des dispositions transitoires sur les pertes de crédits attendues**	**775 258**
	Fonds propres de catégorie 2 : ajustements réglementaires	
59	**Total des fonds propres (TFP = T1 + T2)**	**801 390**
59a	**Capital total et non application des dispositions transitoires sur les pertes de crédits attendues**	**798 019**
Calcul des actifs à risque pondéré (approche normalisée)		
60	**Total des actifs à risque pondéré**	**3 499 808**

Ratio des fonds propres

61	**Actions ordinaires et assimilées de T1 (en % des actifs à risque pondéré)**	**22,90 %**
62	**T1 (en % des actifs à risque pondéré)**	**22,90 %**
63	**Total des fonds propres (en % des actifs à risque pondéré)**	**22,90 %**
61a	**Ratio CET1 et non application des dispositions transitoires sur les pertes de crédits attendues**	**22,15 %**
62a	**Ratio des fonds propres de catégorie 1 et non application des dispositions transitoires sur les pertes de crédit attendues**	**22,15 %**
63a	**Ratio des capitaux totaux et non application des dispositions transitoires sur les pertes de crédit attendu**	**22,80 %**

Ratio cible selon la méthode dite « tout compris » du BSIF

69	**Ratio cible des actions ordinaires et assimilées de T1, selon la méthode dite « tout compris »**	**7,0 %**
70	**Ratio cible de fonds propres de catégorie 1 selon la méthode dite « tout compris »**	**8,5 %**
71	**Ratio cible de fonds propres totaux selon la méthode dite « tout compris »**	**10,5 %**

Présentation d'informations sur le ratio de levier au 30 juin 2020

Expositions au bilan		
1	Postes au bilan [exclusion faite des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions liées à titrisation faisant l'objet de droits acquis, inclusion faite des sûretés]	3 079 829
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 selon la méthode dite « tout compris »)	(122 395)
5	**Total des expositions au bilan (exclusion faite des dérivés et des OFT)**	**2 957 434**
Expositions sur dérivés		
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation des liquidités admissibles)	56
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les transactions sur dérivés	2 495
11	**Total des expositions sur dérivés**	**2 551**
Autres expositions hors bilan		
17	Expositions hors bilan au montant notionnel brut	12 285 081
18	(Ajustements pour conversion aux montants en équivalent-crédit)	(11 056 573)
19	**Postes hors bilan**	**1 228 508**
Fonds propres et expositions totales		
20	**Fonds propres de catégorie 1**	**801 390**
20a	**Fonds propres de catégorie 1 et non application des dispositions transitoires sur les pertes de crédits attendues**	**775 258**
21	**Total des expositions**	**4 188 493**
Ratios de levier		
22	**Ratio de levier selon Bâle III**	**19,13**
22a	**Ratio de levier et non application des dispositions transitoires sur les pertes de crédits attendues**	**18,51**

TABLEAU 4 — RISQUE DE CRÉDIT : INFORMATIONS GÉNÉRALES ATTENDUES DE TOUTES LES BANQUES

INFORMATIONS QUALITATIVES

Le risque de crédit lié au portefeuille de créances sur cartes de crédit de la Banque PC correspond au risque que celle-ci subisse une perte financière découlant de l'incapacité du débiteur, pour quelque raison que ce soit, à honorer pleinement ses engagements financiers ou contractuels.

La Banque PC est exposée au risque de crédit en raison :

- des stratégies en matière d'acquisition visant à accorder du crédit à de nouveaux clients;
- des stratégies en matière de gestion des comptes visant à accorder du crédit supplémentaire à des clients actuels.

La Banque PC agit comme un prêteur non garanti dont l'objectif est de gérer un portefeuille de créances en respectant le degré d'appétence au risque de crédit qui a été approuvé par le conseil d'administration ainsi que la politique établie en matière de gestion du risque de crédit et de prévention des fraudes.

Le Service de gestion du risque de crédit et de prévention des fraudes (le « SGRCPF ») est chargé de gérer le portefeuille et de veiller à ce que les mesures de concentration et de risque respectent les seuils prévus d'appétence au risque. À cette fin, le SGRCPF doit élaborer des politiques efficaces d'octroi de crédit, de gestion du portefeuille, de recouvrement et de détection des fraudes, ainsi que des procédures destinées à contrôler la nature, les caractéristiques, la diversité et la qualité du portefeuille de cartes de crédit.

Le SGRCPF doit cerner les indicateurs de risques opérationnels clés sur le plan des services et en faire rapport ainsi que superviser le personnel en externe et en interne. Outre les activités ordinaires d'audit et les activités de surveillance réglementaire, le conseil a mis sur pied le Comité de gestion du risque de crédit et de la prévention des fraudes (le « CGRCPF »), qui est chargé d'évaluer, de passer en revue et de surveiller les risques en matière de crédit et de fraude auxquels la Banque est exposée. Ces fonctions comprennent la surveillance des indicateurs clés, les changements de stratégie, la validation des modèles et la gestion du changement des politiques et procédures qui sont jugées importantes. Le Comité rend régulièrement compte de ses activités au conseil d'administration au moyen de son rapport ainsi que de celui du Comité de gestion des risques d'entreprise de la Banque PC.

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit

Le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est déterminé conformément à la politique visant les comptes de correction de valeur liés au risque de crédit qui a été approuvée par le conseil d'administration. En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), qui remplace la Norme comptable internationale (IAS) 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.* L'IFRS 9 comprend des directives révisées quant au classement et à l'évaluation des actifs financiers, y compris la dépréciation et l'application d'un nouveau modèle général de comptabilité de couverture. Au 1er janvier 2018, la Banque a adopté l'IFRS 9. Un compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est établi à l'égard des prêts dépréciés du portefeuille de prêts de la Banque PC au moyen d'un modèle basé sur les pertes de crédit attendues. L'application du modèle basé sur les pertes de crédit attendues nécessite un degré considérable de jugement, notamment dans la prise en compte de l'incidence des changements dans les facteurs économiques sur les PCA et dans l'intégration des facteurs macroéconomiques pondérés en fonction de leur probabilité. Le montant du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit est examiné par le vice-président principal, Risque de crédit, le chef des finances et le chef de la gestion des risques avant d'être recommandé au conseil d'administration pour approbation finale par le vice-président principal, Risque de crédit, et le chef des finances.

À des fins comptables, les prêts sur cartes de crédit sont présentés au coût amorti, lequel tient compte d'une provision pour pertes sur cartes de crédit. Un prêt sur carte de crédit pour lequel un paiement contractuel est en souffrance depuis 180 jours ou dont la probabilité de recouvrement est jugée faible est radié.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

Les tableaux qui suivent présentent une analyse quantitative du portefeuille global de créances sur cartes de crédit de la Banque PC par solde de compte, limite de crédit, compte en souffrance et répartition géographique.

	Total des comptes au 30 juin 2020			
Solde des comptes	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en $)	En pourcentage du total des créances
Solde créditeur	232 224	4,95 %	(36 561 559) $	-1,15 %
Aucun solde	2 771 630	59,12 %	- $	0,00 %
De 500,00 $ ou moins	618 686	13,20 %	128 268 122 $	4,03 %
De 500,01 $ à 1 000,00 $	290 300	6,19 %	213 823 180 $	6,73 %
De 1 000,01 $ à 3 000,00 $	447 452	9,54 %	810 838 461 $	25,50 %
De 3 000,01 $ à 5 000,00 $	157 222	3,35 %	613 660 931 $	19,30 %
De 5 000,01 $ à 10 000,00 $	131 795	2,81 %	918 708 643 $	28,90 %
De plus de 10 000,00 $	39 329	0,84 %	530 483 767 $	16,69 %
Totaux	4 688 638	100,00 %	3 179 221 545 $	100,00 %

	Total des comptes au 30 juin 2020			
Limites de crédit	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en $)	En pourcentage du total des créances
De 500 $ ou moins	311 397	6,64 %	12 750 629 $	0,40 %
De 500,01 $ à 1 000,00 $	495 540	10,57 %	49 892 722 $	1,57 %
De 1 000,01 $ à 3 000,00 $	877 794	18,72 %	306 041 915 $	9,63 %
De 3 000,01 $ à 5 000,00 $	780 090	16,64 %	404 464 295 $	12,72 %
De 5 000,01 $ à 10 000,00 $	1 150 751	24,54 %	974 690 813 $	30,66 %
De plus de 10 000,00 $	1 073 066	22,89 %	1 431 381 171 $	45,02 %
Totaux	4 688 638	100,00 %	3 179 221 545 $	100,00 %

	Total des comptes au 30 juin 2020			
Jours d'arriéré	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en $)	En pourcentage du total des créances
Comptes en règle[1]	4 623 702	98,61 %	3 032 271 627 $	95,38 %
De 1 jour à 29 jours	41 751	0,89 %	91 031 985 $	2,86 %
De 30 jours à 59 jours	8 206	0,18 %	16 447 569 $	0,52 %
De 60 jours à 89 jours	4 679	0,10 %	10 575 697 $	0,33 %
90 jours et plus	10 300	0,22 %	28 894 667 $	0,91 %
Totaux	4 688 638	100,00 %	3 179 221 545 $	100,00 %

Remarque 1 : La catégorie « Comptes en règle » englobe les comptes affichant un solde nul, un solde créditeur ou un transfert.

	Total des comptes au 30 juin 2020			
Province	Nombre de comptes	En pourcentage du total des comptes	Total des créances impayées (en $)	En pourcentage du total des créances
Alberta	619 156	13,21 %	437 437 154 $	13,76 %
Colombie-Britannique	689 744	14,71 %	437 184 577 $	13,75 %
Manitoba	215 614	4,60 %	170 603 721 $	5,37 %
Nouveau-Brunswick	66 853	1,43 %	53 535 937 $	1,68 %
Terre-Neuve-et-Labrador	28 876	0,62 %	21 759 391 $	0,68 %
Nouvelle-Écosse	115 570	2,46 %	89 889 677 $	2,83 %
Territoires du Nord-Ouest	2 358	0,05 %	2 038 302 $	0,06 %
Nunavut	467	0,01 %	362 822 $	0,01 %
Ontario	2 421 339	51,64 %	1 653 958 386 $	52,04 %
Île-du-Prince-Édouard	16 585	0,35 %	14 034 620 $	0,44 %
Québec	381 503	8,14 %	196 479 719 $	6,18 %
Saskatchewan	122 487	2,61 %	97 304 329 $	3,06 %
Yukon	4 888	0,10 %	4 540 706 $	0,14 %
Autre	3 198	0,07 %	92 204 $	0,00 %
Totaux	4 688 638	100,00 %	3 179 221 545 $	100,00 %

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit pour la période de six mois terminée le 30 juin 2020 :

Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit au début de l'exercice	***195 766 $***
Radiations	(79 165) $
Recouvrements	14 208 $
Autre	398 $
Provision pour pertes sur cartes de crédit	118 928 $
Compte de correction de valeur pour pertes sur cartes de crédit, 30 juin 2020	***250 135 $***

TABLEAU 5 — RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NORMALISÉE

La Banque PC investit dans des obligations d'État ou des titres garantis et des dépôts en trésorerie auprès d'institutions financières réglementées (se reporter aux détails figurant dans le tableau 8).

TABLEAU 6 — RISQUE DE CRÉDIT : COMMUNICATION D'INFORMATIONS RELATIVES AUX PORTEFEUILLES DANS LE CADRE DES APPROCHES FONDÉES SUR LES NOTATIONS INTERNES (NI)

La Banque PC gère le risque de crédit selon l'approche normalisée et, par conséquent, aucun de ses portefeuilles n'est visé par l'approche NI.

TABLEAU 7 — TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les prêts de la Banque PC se composent exclusivement de prêts sur cartes de crédit. Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas garantis. La Banque investit dans des titres émis ou garantis par le gouvernement et des dépôts en trésorerie auprès d'institutions financières réglementées. La Banque PC s'expose à un risque de crédit non significatif en ce qui concerne son portefeuille d'actifs liquides de haute qualité.

TABLEAU 8 — RISQUE DE CONTREPARTIE : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LES EXPOSITIONS

La Banque PC n'est pas exposée à un risque de contrepartie important se rapportant aux garants financiers, aux banques d'investissement ou à d'autres contreparties sur dérivés. La Banque PC gère son exposition au risque de contrepartie de façon prudente en attribuant à l'interne des limites d'exposition totale, de durée et de notation pour chaque contrepartie.

À l'occasion, la Banque PC conclut des contrats de change à terme pour couvrir son exposition à certains montants à payer libellés en dollars américains. Au T2 2020, la Banque PC a conclu des contrats de change à terme en dollars américains, lesquels arrivent à échéance à différentes dates s'étalant jusqu'en décembre 2020.

À l'occasion, la Banque PC conclut des contrats de garantie de taux d'intérêt et des contrats de swap de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Au cours du T4 de 2018, la Banque PC a conclu des contrats de swap de taux d'intérêt pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt, qui arrivent à échéance en décembre 2020. En 2020, la Banque PC a conclu des accords à terme sur obligations qui sont assortis de diverses échéances s'étalant jusqu'en août 2020 et qui visent à couvrir son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt avant les émissions futures de titres d'emprunt.
Le risque de contrepartie lié aux contrats dérivés est présenté dans le tableau ci-dessous.

INFORMATIONS QUANTITATIVES

	30 juin 2020	
	Montant	**Pondération du risque**
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	175 744 $	20 %
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	78 $	50 %
Titres émis ou garantis par le gouvernement	733 615 $	0 %
Expositions sur dérivés	2 551 $	20 %

TABLEAU 9 — TITRISATION : COMMUNICATION D'INFORMATION DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NORMALISÉE

INFORMATIONS QUALITATIVES

Le risque lié à la titrisation s'entend de l'incapacité à conclure des ententes de titrisation adéquates aux fins de financement et le risque que la Banque PC se trouve incapable de remplir les exigences stipulées dans ses accords de titrisation. La Banque PC agit à titre d'initiateur et de promoteur de son programme de titrisation. Elle n'investit pas dans ses propres titres adossés à des actifs et ne fournit pas de facilités en vue de générer de la liquidité pour des programmes de papier commercial adossé à des actifs.

La Banque PC compte sur son programme de titrisation pour financer une partie de ses créances sur cartes de crédit. Le programme de titrisation comprend deux volets principaux :

- Billets à terme émis par Fiducie cartes de crédit Eagle (« Eagle »). En septembre 2015, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 20151 d'une valeur de 250 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 septembre 2020 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,23 %. En octobre 2017, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2017-1 d'une valeur de 250 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 octobre 2022 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,71 %. Au cours du troisième trimestre de 2018, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés de série 2018-1 d'une valeur de 250 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 juillet 2023 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 3,10 %. Au cours du troisième trimestre de 2019, Eagle a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés d'une valeur de 250 millions de dollars, arrivant à échéance le 17 juillet 2024 et assortis d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,28 %.
- L'accumulation des billets Eagle 2015-1 a débuté le 1er juin 2020. Au 30 juin 2020, environ 83 millions de dollars avaient été cumulés.
- Les ententes conclues entre la Banque PC et les autres fiducies de titrisation indépendantes relativement au papier commercial adossé à des actifs émis à des taux variables viennent à échéance d'ici 2022.

En 2020, la Banque PC a comptabilisé une baisse nette de 250 millions de dollars des participations en copropriété dans les créances titrisées détenues par les autres fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducie cartes de crédit Eagle – Notations

	Au 30 juin 2020	
	DBRS	**Fitch**
Billets de catégorie A de série 2015-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2015-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2015-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)
Billets de catégorie A de série 2017-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2017-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2017-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)
Billets de catégorie A de série 2018-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2018-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2018-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)
Billets de catégorie A de série 2019-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	AAA (sf)	AAA (sf)
Billets de catégorie B de série 2019-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	A (sf)	A (sf)
Billets de catégorie C de série 2019-1 de Fiducie cartes de crédit Eagle	BBB (sf)	BBB (sf)

ANALYSE QUANTITATIVE :
(en millions de dollars canadiens)

	30 juin 2020
Créances sur cartes de crédit, déduction faite de la correction de valeur	**2 935 $**
Créances titrisées auprès de Fiducie cartes de crédit Eagle	1 000 $
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	525 $

TABLEAUX 10 ET 11 — RISQUES DE MARCHÉ

La Banque PC ne détient aucun portefeuille de négociation et le risque du marché lié à son portefeuille d'actifs liquides de haute qualité est faible.

TABLEAU 12 — RISQUE OPÉRATIONNEL

La Banque PC emploie la méthode des indicateurs de base pour mesurer le risque opérationnel.

TABLEAU 13 — ACTIONS : INFORMATIONS SUR LES POSITIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

La Banque PC ne détient aucun portefeuille bancaire ou portefeuille de capitaux propres. Par conséquent, elle n'est pas exposée au risque sur capitaux propres.

TABLEAU 14 — RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

INFORMATIONS QUALITATIVES

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les variations des taux d'intérêt ou de la volatilité des taux d'intérêt entraînent une perte financière, notamment en raison d'une augmentation du coût des fonds ou d'une diminution des marges occasionnée par une hausse des taux d'intérêt.

Pour réduire ce risque, la Banque applique les mesures d'atténuation suivantes :

- La politique de gestion du risque de taux d'intérêt est la principale politique que le conseil a mise en place à la Banque PC pour gérer le risque de taux d'intérêt. Les principes clés de cette politique sont les suivants :
    - Préserver la valeur à long terme du revenu tiré de l'écart de taux généré par les activités malgré la fluctuation des taux d'intérêt;
    - Gérer les flux de trésorerie tirés des actifs et des passifs de façon à maximiser le bénéfice tout en respectant les degrés d'appétence au risque approuvés.

- Il incombe à la direction de surveiller et de gérer les risques de taux d'intérêt et d'en faire rapport conformément aux politiques approuvées par le conseil. Le comité de gestion actif-passif se réunit mensuellement pour passer en revue le coût des fonds par canal, le plan de financement, la proportion d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable du portefeuille, ainsi que la sensibilité des produits d'intérêts nets de la Banque PC et des fonds propres réglementaires aux fluctuations parallèles et non parallèles des taux d'intérêt. Chaque trimestre, le comité GAP présente son rapport au comité de gestion des risques du conseil. Une fois par année, ce dernier approuve le plan de gestion du risque de taux d'intérêt.

Lorsqu'il y a lieu, la Banque PC peut conclure des contrats dérivés afin de gérer le risque de taux d'intérêt.

ANALYSE QUANTITATIVE

Structure des limites – La Banque PC s'assure de respecter les limites suivantes afin de se conformer aux politiques susmentionnées :

Proportion d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable

- Une proportion adéquate d'instruments à taux fixe et d'instruments à taux variable permet de diversifier l'exposition au risque de taux d'intérêt. La proportion acceptable d'instruments à taux fixe se situe en dessous de 40 %.
- Au 30 juin 2020, la proportion d'instruments à taux variable détenus par la Banque PC s'établissait à -29,3 %.

Sensibilité des produits d'intérêts nets
(toutes les mesures sont exprimées en dollars canadiens)

- Pour chaque variation parallèle de ± 200 points de base des taux d'intérêt, l'incidence sur les produits d'intérêts nets des 12 mois suivants ne dépasse pas 6 %.
- Au 30 juin 2020, le ratio de sensibilité des produits d'intérêts nets de la Banque PC était de -0,6 % pour une variation défavorable de 200 points de base des taux d'intérêt.

Sensibilité de la valeur marchande
(toutes les mesures sont exprimées en dollars canadiens)

- Pour chaque variation parallèle de ± 200 points de base, l'incidence sur les fonds propres réglementaires ne dépasse pas 8 %.
- Au 30 juin 2020, la sensibilité de la valeur marchande de la Banque PC était de -2,6 % pour une variation défavorable de 200 points de base des taux d'intérêt.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Banque PC ne soit pas en mesure de produire ou d'obtenir suffisamment de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie en temps opportun et à des prix raisonnables pour respecter ses engagements à mesure qu'ils arrivent à échéance et de financer de nouvelles occasions d'affaires dans le cadre de ses activités courantes. Le risque de liquidité correspond au risque que court la Banque de subir des pertes si elle ne détenait pas de liquidité suffisante pour surmonter une crise éventuelle.

En mai 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée Normes de liquidité (« Liquidity Adequacy Requirements » ou « LAR »). Celle-ci établit deux normes minimales fondées sur le cadre de Bâle III, à savoir le ratio de liquidité à court terme (« RLC »), qui entre en vigueur le 1er janvier 2015, et le ratio de liquidité à long terme (« RLL »), qui entre en vigueur le 1er janvier 2020. La Banque est tenue de respecter un plafond en ce qui a trait au RLC à compter de janvier 2015. En 2020, la Banque PC respectait les exigences à l'égard du RLC.

La Banque PC détient des actifs liquides sous forme de soldes de comptes détenus auprès de banques et de titres de haute qualité suffisants pour satisfaire aux exigences de la réglementation ainsi que répondre à ses besoins opérationnels et couvrir les sorties de trésorerie prévues et imprévues. Les actifs liquides font également l'objet d'une surveillance quotidienne et sont étayés par une gamme d'indicateurs d'alerte précoce. Au 30 juin 2020, les actifs liquides se chiffraient à 825 millions de dollars.

La Banque PC respecte un cadre complet relativement à la gestion du risque de liquidité, lequel est établi selon :

- des politiques approuvées par le conseil d'administration et réévaluées annuellement;
- des programmes de financement approuvés par le conseil d'administration qui assurent une diversification efficace des sources de financement et de leurs échéances;
- la tenue régulière de tests et d'analyses de sensibilité selon divers scénarios;
- la garantie que les opérations de trésorerie sont appuyées par une expérience adéquate et des ressources compétentes.

RISQUE DE CHANGE

La Banque PC est exposée à un risque de change non significatif puisqu'elle détient peu d'actifs en devises. La Banque PC peut conclure, à l'occasion, des contrats dérivés afin de gérer le risque de change lié aux charges payées à ses fournisseurs américains. Veuillez vous reporter au tableau 8 pour obtenir de plus amples renseignements.